

L'AMI > PRE DEPOT

LE PRE DEPOT :

Date de publication : 16 Octobre 2025

Date limite de réponse : 15 Décembre 2025 à 23h59

Analyse des candidatures : 26 Février 2026

Le pré-dépôt de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt permet aux territoires de formaliser leur engagement préliminaire et de tester la solidité de leur démarche avant le dépôt définitif. Il vise à présenter une lettre d'intention, un diagnostic du patrimoine concerné, un état des lieux des stratégies de rénovation déjà engagées ainsi que les principaux documents ressources disponibles. Cette étape intermédiaire permet d'évaluer la maturité et la cohérence du projet territorial, afin d'orienter au mieux l'accompagnement futur et d'assurer la robustesse de la candidature finale.

Entre le pré-dépôt et le dépôt (entre Janvier et Mars 2026) :

Entre le pré-dépôt et le dépôt final, le CD2E procédera à l'analyse détaillée des candidatures afin d'évaluer leur cohérence, leur niveau de maturité et leur potentiel de mise en œuvre. À l'issue de cette évaluation, des retours personnalisés seront formulés pour chaque territoire candidat. Le CD2E apportera des conseils et recommandations ciblés visant à renforcer la qualité, la pertinence et l'efficacité des dossiers avant leur dépôt définitif.

LE DEPOT :

Date de publication de l'AMI : le 1^{er} Avril 2026

Date limite de réponse : le 30 Juin 2026 23h59

Analyse des candidatures : 30 Juillet 2026

Démarrage de l'accompagnement : 1^{er} Septembre 2026

1. CONTEXTE

Le CD2E, en partenariat avec la Région Hauts-de-France et l'ADEME, lance un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional** pour accompagner les territoires dans la **massification de la rénovation énergétique des bâtiments** publics et des logements sociaux.

La Région Hauts-de-France, en partenariat avec les territoires, porte la dynamique de transition rev3, avec pour objectif de mettre en perspective un nouveau modèle économique, social et environnemental pour la région, croisant enjeux de transition énergétique et de développement d'une économie post-carbone.

La mise en œuvre de rev3 repose sur la réduction massive des consommations énergétiques notamment d'origine fossile, l'augmentation de la production d'énergie décarbonée (stockage, distribution, utilisation) et la préservation des ressources naturelles avec optimisation de la logique d'économie circulaire, tout en favorisant le stockage du carbone.

La première orientation proposée dans la feuille de route Rev3 22-27, vise de favoriser les filières d'avenir stratégiques et innovantes créatrices de richesses et d'emplois. Il s'agit d'un ensemble d'actions en direction des filières d'activités existantes et émergentes :

- Filière du mix énergétique
- Filières industrielles et leur décarbonation
- Bâtiment durable et son efficacité énergétique
- Mobilité durable
- Agriculture, activités de bioéconomie et filière forêt-bois
- Economie circulaire

Pour atteindre les ambitions de rev3, le bâtiment constitue un gisement important d'économie d'énergies notamment par le biais de réhabilitations énergétiques et environnementales ambitieuses. Ce secteur représente plus d'un tiers des besoins énergétiques de la région dont 35% sont issus des bâtiments à usage tertiaire.

L'objectif est de structurer une dynamique territoriale autour de la rénovation durable et performante, en soutenant les collectivités locales dans la **caractérisation de leur parc immobilier**, l'élaboration de **stratégies de massification**, et la mobilisation des **acteurs économiques locaux**.

L'AMI se concentre sur les bâtiments publics et logements sociaux pour définir des méthodologies de travail.

L'AMI ne vise pas l'accompagnement des acteurs du privé (de la promotion privée, habitat privé, des copropriétés privées) qui seront traités, plutôt sur du relais d'informations (en tant que bénéficiaires indirects).

La **caractérisation des bâtiments** constitue une étape clé pour améliorer la connaissance fine du parc bâti à l'échelle des territoires. Elle permet d'identifier les grandes **typologies de bâtiments** (logements collectifs, équipements publics, bâtiments tertiaires, etc.) et d'en analyser les caractéristiques techniques, énergétiques et architecturales. Cette analyse détaillée met en évidence les **familles de travaux à réaliser** et les **gisements de bouquets de travaux** cohérents et reproductibles. En croisant ces données, les territoires peuvent ainsi planifier et lancer des **opérations programmées, groupées et mutualisées** entre plusieurs maîtres d'ouvrage confrontés à des typologies similaires, favorisant la massification et la rationalisation des interventions. Cette approche structurée offre également une **meilleure visibilité aux entreprises locales** (TPE, PME, majors, bureaux d'études, architectes) sur les volumes et types d'opérations à venir, facilitant leur mobilisation et leur montée en compétence. En contribuant à la création d'un marché lisible, stable et prévisible, la caractérisation soutient le **développement économique local** et accélère la mise en œuvre **d'opérations massives de rénovation énergétique** sur le territoire.

2. OBJECTIFS DE L'AMI

- Identifier **3 territoires pilotes** (communes, intercommunalités ou syndicats d'énergie associés) volontaires et structurés pour s'engager dans une dynamique de rénovation à grande échelle et à moyen et long terme.
- Accompagner ces territoires dans une **caractérisation fine de leur parc bâti**, avec une attention particulière aux **logements sociaux** et **bâtiments publics classés E/F/G**.
- Favoriser l'adoption et le déploiement de solutions techniques innovantes, notamment la **rénovation hors-site**, l'usage de **matériaux biosourcés** et les **ENR**.
- Stimuler le **développement économique local** à travers la structuration et la transformation de la filière du bâtiment, la montée en compétence et la visibilité des marchés à venir.
- Réaliser une **planification territoriale réaliste et adaptée**, facilitant la mobilisation des entreprises du territoire et plus largement des Hauts-de-France.
- Mettre en œuvre des moyens mutualisés pour faciliter l'accélération des rénovations.

3. ROLE DES PARTIES PRENANTES

Le **CD2E** se positionne comme un **facilitateur et acteur ensemble** au cœur de la dynamique de l'AMI « Massification de la rénovation Bâtiment et Énergie Durable ». En lien étroit avec la **Région Hauts-de-France** et **l'ADEME**, financeurs du dispositif, il assure la **coordination méthodologique, technique et stratégique** de l'ensemble de la démarche, depuis le **pré-dépôt** (publication le 16 octobre 2025, analyse des candidatures le 26 février 2026) jusqu'au **démarrage effectif de l'accompagnement en septembre 2026**. Aux côtés des **territoires**

lauréats, le CD2E joue un rôle de **garant de la cohérence et de la réplicabilité** des méthodes, tout en veillant à l'appropriation locale des enjeux de rénovation énergétique. Il accompagne les **prestataires chargés de l'étude de caractérisation** – dont les collectivités sont maîtres d'ouvrage – en apportant un **soutien méthodologique, des outils partagés (guides, SIG Geo2France, observatoire régional)** et un suivi rigoureux pour assurer la comparabilité et la qualité des données produites. Intermédiaire entre les financeurs, les territoires et les acteurs opérationnels, le CD2E veille à la bonne articulation des actions et à la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle régionale. Pour un territoire, répondre à l'AMI représente ainsi bien plus qu'un simple accompagnement : c'est l'opportunité d'intégrer une **dynamique collective d'innovation**, de bénéficier d'un **encadrement expert** sur trois ans, et de renforcer son attractivité économique et environnementale en devenant **un territoire démonstrateur de la transition énergétique rev3**.

La **caractérisation du parc de bâtiments à rénover** constitue une étape stratégique et structurante de l'AMI. Elle a pour objectif d'**identifier, qualifier et hiérarchiser les bâtiments publics et logements sociaux** du territoire afin de définir une trajectoire de rénovation réaliste, ambitieuse et répliquable. Véritable outil d'aide à la décision, cette étude permettra de disposer d'une **vision consolidée et objectivée du patrimoine bâti**, de ses performances énergétiques, de ses contraintes techniques et des potentiels d'intervention à court, moyen et long terme.

Le **CD2E** jouera un rôle central tout au long de cette phase. Il **produira l'appel d'offres type** pour la sélection des prestataires chargés de la caractérisation, garantissant ainsi la cohérence et la qualité méthodologique entre territoires. En tant que **tiers de confiance**, le CD2E interviendra également lors du **processus de sélection des prestataires**, en apportant un appui technique et méthodologique aux territoires pour l'analyse des offres, le choix final et la bonne compréhension des livrables attendus. Il assurera enfin un **rôle d'interlocuteur facilitateur**, veillant à fluidifier les échanges entre les territoires, les prestataires, les bailleurs sociaux et les financeurs (ADEME et Région Hauts-de-France).

La caractérisation reposera prioritairement sur une **hiérarchisation par étiquettes énergétiques** :

- **Court terme** : rénovation des bâtiments classés **F et G**, les plus énergivores et les plus simples à traiter ;
- **Moyen terme** : rénovation des bâtiments classés **E** ;
- **Long terme** : rénovation des bâtiments classés **C et D**, afin de consolider la stratégie de long terme et anticiper les futures exigences réglementaires.

L'étude analysera la **rénovation de l'enveloppe et des systèmes énergétiques**, à partir d'un diagnostic technique détaillé :

- **Analyse des façades** :

- *Pré-requis* : conformité au **PLU/ABF**, présence de façades donnant sur le domaine public, spécificités techniques fortes.
- *Critères secondaires* : coffrets concessionnaires, câbles, façades non porteuses, aménagements extérieurs, mitage ou singularités techniques.
- **Analyse énergétique** : nature du chauffage (individuel/collectif), vecteur énergétique (gaz, bois, électricité), système de ventilation (simple/double flux).

Sur la base de ces données, les bâtiments seront classés selon leur **potentiel de rénovation**, permettant de distinguer plusieurs niveaux d'intervention, qui, à titre indicatif, pourraient être :

Rénovation en Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), avec standards de rénovation et industrialisation des solutions

- **Définition** : Il s'agit de rénovations reposant sur des solutions industrialisées et/ou standardisées, développées à partir de procédés reproductibles (préfabrication, modules, façades préassemblées). Les composants sont produits hors site (en usine ou atelier) puis installés sur le bâtiment.
- **Caractéristiques** :
 - Standardisation des éléments de façade et intégration de composants performants (isolation, menuiseries, finitions).
 - Réduction du temps de chantier et des nuisances pour les occupants.
 - Fiabilité accrue grâce à un contrôle qualité en amont.
 - Moins de dépendance aux conditions climatiques.
- **Exemple** :
Pose de façades isolées préfabriquées avec intégration de menuiseries et finitions, ou remplacement complet d'éléments de paroi par modules industrialisés.

Rénovation en ITE Classique

- **Définition** : Travaux d'isolation thermique par l'extérieur réalisés de manière conventionnelle, sur site, à partir de matériaux standards mais sans recours à des procédés industrialisés.
- **Caractéristiques** :
 - Mise en œuvre directement sur le bâtiment existant (panneaux isolants collés, chevillés ou fixés mécaniquement).
 - Méthodes éprouvées, adaptées à une grande diversité de bâtiments.
 - Durée de chantier plus longue que pour une solution industrialisée.
- **Exemple** :
Isolation des façades par pose sur site de panneaux isolants en polystyrène ou laine minérale, finition enduite ou bardée.

Rénovation Traditionnelle (ITE ou ITI)

- **Définition** : Les travaux sont entièrement réalisés sur site, que ce soit par l'extérieur (ITE) ou par l'intérieur (ITI), selon les contraintes techniques, patrimoniales ou architecturales du bâtiment.

- **Caractéristiques :**
 - Méthodes classiques, avec forte part d'intervention manuelle.
 - Durée de chantier plus importante et impact accru pour les occupants.
 - Flexibilité maximale pour les bâtiments complexes ou à forte valeur patrimoniale.
- **Exemple :**
Isolation par l'intérieur dans les logements occupés, ou ITE sur mesure avec ossature adaptée et finitions spécifiques.

Rénovation avec mixité de solutions

- **Définition :**
Combinaison de plusieurs approches de rénovation (industrialisée, classique, ou traditionnelle) selon les contraintes du bâtiment ou les objectifs de performance.
- **Caractéristiques :**
 - Intégration possible d'éléments préfabriqués sur certaines façades et de solutions sur mesure sur d'autres.
 - Permet une adaptation optimale au contexte architectural et technique.
 - Bon compromis entre efficacité, qualité et faisabilité.
- **Exemple :**
Pose de façades préfabriquées sur les pignons, combinée à une ITE classique sur les façades principales et à une ITI dans les zones patrimoniales.

L'objectif ici ne sera pas de faire la promotion d'une technique de rénovation, mais d'analyser les contraintes et spécificités permettant de retenir ou non certaines techniques.

Cette analyse croisera également les **familles de logements (1re à 4e)** et les **ERP**, afin d'identifier des typologies reproductibles à l'échelle régionale et de favoriser la **réplicabilité des démarches**. Les résultats seront l'opportunité de vérifier la consolidation dans l'**outil Géo2France**, facilitant la visualisation, le suivi et la priorisation des actions.

L'objectif final est clair : **réhabiliter en priorité les bâtiments les plus déperditifs et techniquement accessibles**, tout en structurant une méthodologie commune à l'échelle régionale.

En se positionnant comme **facilitateur, garant méthodologique et tiers de confiance**, le **CD2E** assure la **transparence, la cohérence et la montée en compétence collective** des territoires engagés dans la massification de la rénovation énergétique en Hauts-de-France.

Les bénéfices concrets pour le territoire

- Valorisation du territoire comme acteur **pilote de la rénovation énergétique**.
- Donner de la lisibilité sur sa stratégie de rénovation.
- Mise en oeuvre de **solutions biosourcées, éco-circulaires et renouvelables**.

- Renforcement des compétences locales et création d'emplois ou de formations adaptés.
- Accès à un **réseau régional d'experts et de collectivités** pour partager expérience et bonnes pratiques.

4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les **trois territoires sélectionnés** bénéficieront d'un accompagnement **personnalisé et concret** dès **Septembre 2026**, pendant **3 ans (2026-2028)**, avec un rythme adapté pour faciliter la mise en œuvre : environ **20 à 25 jours par an**, incluant **réunions régulières, ateliers pratiques, suivi technique et événements régionaux**. Cet accompagnement est une opportunité unique pour structurer votre stratégie de rénovation énergétique, mobiliser vos acteurs locaux et valoriser votre territoire comme pilote de la transition énergétique.

Les missions du CD2E :

- **Soutien à la planification de la massification** : phasage, typologie de marché, mobilisation des entreprises, rythme des travaux et adaptation aux usages et périodes caniculaires.
- **Accompagnement à la définition d'outil mutualisés pour la rénovation** (outil de suivi, service commun, délégation de maîtrise d'ouvrage...)
- **Outils et guides pratiques** : benchmark, PortailGeo2France, observatoire régional.
- **Suivi personnalisé des groupements de prestataires**, pour garantir l'efficacité et la comparabilité des études entre territoires.
- **Formation et échanges professionnels** : CAPEB, FFB, CROA, ateliers techniques, partage de bonnes pratiques.
- **Animation territoriale** : kit de communication, groupes de travail, événement régional annuel.

Rythme et réunions de l'accompagnement CD2E (2026-2028)

1. Réunions de lancement et cadrage (1 à 2 réunions / territoire – septembre - octobre 2026)

Objectif : Présenter l'AMI, clarifier les obligations, définir le rôle de chaque acteur et poser les bases de la planification.

Déroulé :

- Présentation de la méthodologie de l'étude de caractérisation et des outils SIG/Geo2France.
- Définition du calendrier prévisionnel 2026-2028.
- Identification des interlocuteurs internes (ETP et autres profils) et externes (bailleurs, syndicats, entreprises).
- Partage des éléments techniques permettant le lancement de l'appel d'offre pour la caractérisation (marché, grille d'analyse, rétroplanning).

2. Réunions de suivi technique (1 réunion / mois, en visio ou présentiel)

Objectif : Assurer le suivi de l'étude de caractérisation, résoudre les questions techniques et valider les livrables intermédiaires.

Déroulé :

- Point sur l'avancée des inventaires et diagnostics bâtiments.
- Analyse des données énergétiques et recommandations techniques.
- Validation de l'intégration SIG et des cartes territoriales.

3. Ateliers thématiques (1 atelier / trimestre)

Objectif : Approfondir les enjeux spécifiques, partager des bonnes pratiques et renforcer la transversalité avec les acteurs économiques locaux.

Déroulé :

- Atelier sur la mobilisation des bailleurs sociaux et partenaires locaux.
- Atelier sur la planification des travaux et phasage des interventions.
 - Partage des formes de marchés, mutualisation et stratégies de massification.
 - Favoriser la montée en compétence du territoire sur la massification des rénovations.
- Atelier sur l'intégration de solutions biosourcées, éco-circulaires et ENR.
- Atelier dédié aux artisans et entreprises locales
 - Identifier le potentiel des entreprises du territoire et leur articulation avec les volumes de rénovations. Ce type d'atelier nécessite que le territoire mette en place une transversalité interne (notamment avec la direction des entreprises).

4. Réunions de planification stratégique (2 par an)

Objectif : Construire la feuille de route territoriale pour la massification de la rénovation.

Déroulé :

- Analyse des résultats de l'étude de caractérisation.
- Priorisation des bâtiments et bouquet de travaux (hors-site, partiellement hors-site, sur site).
- Définition du calendrier opérationnel pour l'année suivante, avec indicateurs de suivi.

5. Événement régional annuel

Objectif : Valoriser les résultats, favoriser les échanges et créer un réseau régional d'expertise, tout en renforçant l'articulation avec le tissu économique local.

Déroulé :

- Présentation des avancées de chaque territoire et témoignages de collectivités et bailleurs sociaux.
- Participation des services développement économique et acteurs du marché local : TPE/PME, majors, architectes, BET... Partage d'informations sur les tendances du marché, les perspectives et les débouchés liés à la massification des rénovations.
- Ateliers pratiques et retours d'expérience, favorisant les échanges entre collectivités et entreprises locales.
- Partage de bonnes pratiques et démonstration des approches innovantes.

Quantification globale de l'accompagnement

- 20 à 25 jours par an par territoire
- 12 réunions de suivi technique
- 4 ateliers thématiques (+ 1 atelier dédié aux artisans et entreprises locales par trimestre)
- 2 réunions de planification stratégique
- 1 événement régional annuel

5. TERRITOIRES ELIGIBLES ET CRITERES DE SELECTION

Une attention particulière sera portée à la **répartition géographique** et à la **diversité** des territoires ainsi qu'à leur **capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux**, qu'il s'agisse des bailleurs, syndicats d'énergie, partenaires institutionnels ou entreprises du territoire. Il sera également évalué la **mobilisation des compétences internes** (habitat, patrimoine, SIG, développement économique...) et externes (syndicats, fédérations, experts techniques) ainsi que le **lien avec l'emploi local**, les besoins en formation et le potentiel des écosystèmes locaux à répondre aux enjeux de rénovation. Enfin, la sélection prendra en compte la **volonté de développer des solutions biosourcées, éco-circulaires et d'énergies renouvelables**, la **capacité économique du territoire**, et la présence d'un **calendrier prévisionnel des actions pour 2027-2028**, permettant de démontrer la faisabilité et l'articulation des projets sur le moyen terme.

Les territoires candidats doivent :

- Être situés en région Hauts-de-France ;
- Disposer d'un service technique ou d'un référent capable de porter la démarche en interne ;
- S'engager sur **3 années** (2026-2028) dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de rénovation ;
- Dédier à minima **1 ETP** au suivi du projet ;
- S'engager à lancer une **étude de caractérisation**. Le territoire, en tant que **maître d'ouvrage de l'étude de caractérisation**, est responsable du pilotage opérationnel de cette phase, incluant la commande, le suivi technique et la validation des livrables. L'étude, dont le coût est estimé sur une **fourchette de 20 000 € à environ 40 000 €** selon le nombre d'habitants (sous réserve de financements complémentaires), vise à établir un diagnostic précis du parc de bâtiments publics et de logements sociaux, à identifier les gisements de rénovation et à définir une stratégie territoriale de massification. Le **CD2E** assurera un **accompagnement méthodologique** et le **suivi des groupements d'études**, en veillant à la cohérence et à la répliquabilité des démarches entre les territoires retenus, sur la base d'une **méthodologie commune** garantissant la comparabilité et le partage des résultats à l'échelle régionale.
- Favoriser la **mobilisation des entreprises locales** et l'intégration de **clauses écoresponsables** dans les marchés publics.

Voici une **décomposition indicative du rôle de l'Équivalent Temps Plein (ETP)**, exprimée en pourcentage, selon les missions et responsabilités attendues dans le cadre de l'AMI :

- **40 % – Suivi technique et pilotage du projet** : coordination interne de la démarche au sein de la collectivité, suivi de l'étude de caractérisation (en lien avec le prestataire et le CD2E), participation aux réunions de travail, et contribution à la consolidation des données techniques (dont la potentielle intégration au SIG Géo2France).
- **25 % – Animation territoriale et coordination des acteurs** : interface entre la collectivité, les bailleurs sociaux, le CD2E, et les partenaires locaux (entreprises, acteurs de l'énergie, etc.), afin d'assurer une appropriation locale et une cohérence des actions engagées.
- **20 % – Suivi administratif et contractualisation** : participation à la mise en place et au suivi des conventions entre la collectivité et le CD2E, appui à la gestion des financements, et suivi du cadre contractuel et des obligations de reporting.
- **15 % – Mobilisation et communication** : sensibilisation et mobilisation des entreprises locales, intégration de clauses écoresponsables dans les marchés publics, valorisation des résultats et partage des bonnes pratiques sur le territoire.

La mobilisation de l'**ETP** au sein du territoire peut être organisée de manière **transversale**, en s'appuyant sur différents profils répartis dans plusieurs services. Par exemple, un **technicien SIG de l'EPCI** pourra assurer l'intégration et la mise à jour des données dans le système géographique, un **chargé du patrimoine** suivra les caractéristiques et l'état des bâtiments, tandis qu'un **réfèrent transition énergétique ou chargé de mission** pilotera la coordination globale et les liens avec les bailleurs sociaux. Cette organisation permet de **mutualiser les compétences**, de garantir une appropriation collective de l'AMI et d'assurer que chaque volet du projet (technique, stratégique, administratif) bénéficie d'un suivi spécialisé tout en restant cohérent au niveau du territoire.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'AMI

Étapes	Périodes
Lancement de l'AMI	01 ^{er} Avril 2026
Clôture de l'AMI	30 Juin 2026
Analyse des candidatures	Juillet 2026
Démarrage de l'accompagnement	Septembre 2026
Étude de caractérisation du parc	A partir de Décembre 2026
Organisation des rencontres entreprises	2 ^e semestre 2027
Et Mise en œuvre des actions territoriales	

7. LIVRABLES ATTENDUS DES TERRITOIRES A L'ISSU DE L'ACCOMPAGNEMENT (fin 2028)

- Diagnostic de caractérisation du parc à rénover (logements sociaux et bâtiments publics) ;
- Plan de massification (typologies de travaux, priorisation, prévision pluriannuelle) ;
- Intégration d'un volet écoresponsable dans les marchés publics ;
- Plan de mobilisation des entreprises locales ;
- Rapport annuel d'avancement.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITES DE REPONSE AU PRE DEPOT

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de motivation signée par l'exécutif de la collectivité ;
- Une note de présentation du territoire et des acteurs associés ;
- Une note explicitant les enjeux pour le territoire et objectifs visés
- Une fiche technique du parc bâti ciblé (si disponible) ;
- L'identification du référent projet (nom, fonction, contacts) ;

- Un engagement sur la durée (3 ans) et sur l'ETP dédié.

Le dossier de candidature complet devra être adressé **au format PDF** avant le **15 Décembre 2025 à 23h59**, par courriel à :
d.remy@CD2E.com

Pour toute question ou pour accéder aux outils méthodologiques existants, merci de contacter :

Dorize REMY

Responsable du Service Eco Entreprises et Dév. Eco.

Référente Hors-site et Habitat privé

07.57.47.97.12

d.remy@cd2e.com



Base du 11/19 • 62750 Loos-en-Gohelle

Tél.: +33 (0)3 21 13 06 80